

Comment effectuer la révision d'une commune genevoise, conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2)

04 juin 2019 (Genève, journée entière)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux réviseurs responsables des comptes de communes, aux personnes impliquées dans la révision de commune genevoise, ainsi qu'à celles qui souhaitent développer leurs connaissances dans ce domaine.

Contexte et problématique

A Genève, le MCH2 est entré en vigueur depuis la soumission du budget 2018. La clôture des comptes au 31 décembre 2018 a donc été le premier exercice d'application du MCH2. Dans ce contexte de changements importants, EXPERTSuisse, en collaboration avec le Service des affaires communales (SAFCO), a mis en place **une formation permettant l'obtention de la reconnaissance MCH2, nécessaire à la pratique de la révision au sein des communes genevoises, mais aussi des fondations (inter)communales de droit public et des groupements intercommunaux.**

Objectifs

Ce séminaire a pour but de présenter les modifications apportées par le MCH2, ainsi que les lois et règlements applicables aux communes genevoises, et leurs impacts sur la révision des comptes. Ce séminaire permettra aux participants d'obtenir la reconnaissance MCH2 de la part du service des affaires communales, nécessaire à la pratique de révision d'une commune genevoise.

Thèmes

- MCH2
- LAC/RAC
- RA 60

Méthode

Ex cathedra, avec une part dédiée aux échanges d'expériences entre les différents intervenants et participants.

Responsable du séminaire

Gregory Morel, expert-comptable diplômé, titulaire d'une licence HEC Genève. Directeur au sein de la Cour des comptes et réviseur responsable des comptes de l'État de Genève.

Conférenciers

Antoine Pierroz, expert-comptable diplômé, titulaire d'une licence HEC Genève. Directeur au sein de la fiduciaire Sfer Société fiduciaire d'expertise de révision SA.

Ana-Belen Santos Garcia, titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université de Genève et d'un MPA de l'IDHEAP. Contrôleuse-révisseuse au sein du service des affaires communales (SAFCO)

Un intervenant à définir du Service intercommunal d'informatique Association des communes genevoises (SIACG)

Date

04.06.2019 journée entière

Lieu

Grand Hotel Kempinski Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.kempinski.com/fr/geneva/grand-hotel-geneva/

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Comment effectuer la révision d'une
commune genevoise, conformément au
Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2)

- 04 juin 2019 (Genève, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.